



BILATÉRALE DU SNEPAP-FSU AVEC L'ENAP

FORMATION : DES ENJEUX MAJEURS À L'HORIZON

Acteur engagé pour l'amélioration des conditions de travail et des formations des personnels de l'administration pénitentiaire, le **SNEPAP-FSU**, a été reçu par la direction de l'ENAP pour une audience bilatérale.

Plusieurs sujets d'importance y ont été abordés :

* Les Assises de la Formation *

Le lancement début novembre des Assises de la Formation est l'occasion de questionner plusieurs axes de travail :

- la répartition des compétences entre les principaux acteurs de la formation (DAP centrale, DI et ENAP) ;
- l'attractivité des métiers de la formation, la visibilité et la fidélisation dans la filière ;
- les statuts des acteurs de la formation et la mobilisation des ressources formatives ;
- la cartographie de l'organisation et des missions des acteurs interrégionaux.

L'ENAP participe activement à ces travaux, qui feront l'objet d'arbitrages par la DAP, avec des retours attendus d'ici mai-juin 2025.

La direction de l'ENAP souhaite conserver une centralisation de la **formation initiale** des personnels de l'administration pénitentiaire à AGEN.

S'agissant de la **formation continue**, elle se positionne comme un acteur clé dans l'harmonisation de son offre, pour réduire les inégalités entre DISP. L'ENAP prévoit de développer des outils, telles des mallettes pédagogiques.

Interrogée sur l'articulation avec les **centres interrégionaux de formation**, l'ENAP indique que l'inauguration récente du CETOP (centre de formation interrégionale sur la DISP IDF) représente une première étape vers un réseau de centres interrégionaux, l'objectif étant d'en avoir 1 par DISP pour répondre aux besoins de formation continue.

Concernant l'**attractivité des métiers à l'ENAP**, l'école identifie comme freins sa situation géographique (vivier d'emplois pour les conjoints, etc), ainsi que la perte de salaire pour certains corps (notamment les PS).

L'école cherche à constituer un vivier de professionnels de terrain pouvant intervenir en tant que **formateurs internes occasionnels (FIO)**, en communiquant chaque année via les DISP les

besoins recensés.

Face au constat relevé par le **SNEPAP-FSU** de l'absence de transmission de ces informations aux agents, l'ENAP précise qu'elles sont également consultables sur son site intranet. Pour les agents intéressés, voici le lien vers la fiche de candidature : [E-nap \(justice.fr\)](https://www.justice.fr)

Le **SNEPAP-FSU** sera également entendu dans le cadre des Assises de la formation et ne manquera pas de porter ses revendications pour garantir une formation ambitieuse.

* L'accompagnement aux évolutions métier *

Le **SNEPAP-FSU** a mis en exergue l'importance de la formation, tant à l'entrée dans l'administration qu'au cours de la carrière.

Nous saluons l'annonce de la mise en place d'une **formation spécifique RH et budget pour les personnels administratifs**, tant les besoins relevés sur les terrains sont importants sur ce sujet.

L'ENAP a indiqué par ailleurs développer la formation des personnels de la **filière technique**.

La direction de l'école fait un bilan positif des premiers regroupements organisés à destination des **agents de surveillance électronique**. Elle envisage d'allonger cette formation d'1 à 2 semaines pour l'avenir.

La question de la **formation des surveillants adjoints** a été également évoquée. L'orientation prise est une formation diligentée par les DISP, l'ENAP contribuant au cahier des charges et à l'élaboration d'une mallette pédagogique. L'idée d'un regroupement de ces agents non titulaires à l'ENAP, au cours de leur 1^{ère} année de contrat, n'a finalement pas été retenue par la DAP, en raison des contraintes matérielles (le recrutement au fil de l'eau rendant plus complexe l'organisation d'un regroupement national).

S'agissant de la **formation des psychologues**, l'ENAP indique que désormais un regroupement à l'école est organisé dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi, auprès tant des internes que des externes. La direction se dit consciente que les besoins des personnels varient selon leur expérience passée. Suite à la création du corps de psychologues, le **SNEPAP-FSU** a milité pour la mise en œuvre également d'une offre de formations continues.

Par ailleurs, le **SNEPAP-FSU** a souligné que certains recrutements d'ANT correspondaient à des besoins pérennes, sans qu'un corps n'ait été créé à ce jour. C'est le cas notamment des coordinateurs socio-culturels. L'ENAP a indiqué qu'une réflexion était en cours, à la demande de la sous-direction insertion probation, pour développer une formation d'adaptation dédiée. A titre intermédiaire, l'ENAP envisage d'organiser en 2025 un premier **regroupement annuel des coordinateurs d'activités**, comme elle a pu le faire en 2024 pour les assistants de service social.

* Formation et contraintes budgétaires *

Interrogée sur l'impact des contraintes budgétaires sur la formation à l'ENAP, la direction indique que l'école a été préservée à ce jour et ne pas avoir eu à renoncer à des actions de formation.

Elle n'écarte toutefois pas le risque que des personnels ne puissent venir aux formations proposées à l'école, suite à des refus de prise en charge de leurs frais de déplacement.

L'ENAP tente de favoriser le format mixte (présentiel et visio) quand cela est possible.

* Recherche et criminologie : garantir une ambition scientifique *

Le pôle Histoire et Criminologie, prévu pour 2027, sera un outil clé pour relier la recherche à la pratique. Malgré des retards, des séminaires et groupes de travail sont en cours à l'école pour structurer ce projet.

L'ENAP affirme son ambition de participer à une démarche évaluative dans ce cadre.

Le **SNEPAP-FSU** maintiendra régulièrement des audiences avec la direction de l'ENAP et restera attentif aux contenus des formations dispensées, au soutien du développement des compétences et de l'expertise opérationnelle des agents, ainsi qu'aux liens tissés avec la recherche.